

16-01-18

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

À une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares tenue le lundi 18 janvier 2016 à 19 h 33 à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

Mmes Lise Beaulieu, représentante du comité de parents pour EHDAA
 Marie-Claude Hamel
 Lise Lévesque
 Mylène Thibault

MM. Daniel Arsenault, vice-président
 Raynald Caissy
 Pierre Pelletier, représentant du comité de parents pour l'ordre secondaire
 Alain Rioux
 Mario Ross
 André Trahan

formant quorum sous la présidence de M. Gaston Rioux.

2. La directrice générale, Mme Madeleine Dugas, et la secrétaire générale, M^e Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont également présents :

Mme Christine Marquis, directrice des Services des ressources informationnelles

MM. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines
 Marc Girard, directeur des Services des ressources financières
 Jean Papillon, directeur des Services éducatifs par intérim
 Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles

Absences motivées :

Mme Karène Langlois, représentante du comité de parents pour l'ordre primaire

M. Michel Pineault

16-01-18-154

VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

L'avis public prévu à la loi a été donné et l'avis de convocation a été transmis à chacun des membres du conseil des commissaires, notamment à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, soit :

Mme Karène Langlois

M. Michel Pineault

16-01-18-155 MOT DU PRÉSIDENT

Le président, M. Gaston Rioux, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

16-01-18-156 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune personne du public n'est présente à la séance extraordinaire du conseil des commissaires.

16-01-18-157 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. a) Ouverture de la séance et présences;
- b) Vérification de la procédure de convocation
2. Mot du président;
3. Période de questions réservée au public;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. **Décision**
 - 5.1 Critères d'inscription des élèves dans les écoles 2016-2017 – Pour adoption (Jean Papillon);
 - 5.2 Services de transport scolaire pour les circuits 34, 35, 37 et 40 – Octroi du contrat (Carl Ruest);
 - 5.3 Participation aux achats regroupés du CCSR – Acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs SAR-130-2016 (Christine Marquis);
 - 5.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et listes des établissements 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 réamendé – Pour adoption (Cathy-Maude Croft);
 - 5.5 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et listes des établissements 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 réamendé – Pour adoption (Cathy-Maude Croft);
 - 5.6 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et listes des établissements 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 – Pour adoption (Cathy-Maude Croft);
 - 5.7 Composition des conseils d'établissement pour 2015-2016 – Modification (Cathy-Maude Croft);
 - 5.8 Condoléances (Cathy-Maude Croft);
 - 5.9 Comblement de poste (**huis clos**) (Madeleine Dugas);

6. Seconde période de questions réservée au public;
7. Levée de la séance.

DÉCISION

16-01-18-158 CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES, ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – POUR ADOPTION

ATTENDU que la Commission scolaire a consulté le comité de parents, le Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis ainsi que le Syndicat des professionnelles et des professionnels de l'enseignement du Bas-Saint-Laurent concernant le document présentant les critères d'inscription des élèves dans les écoles;

ATTENDU qu'une étude a été faite en comité consultatif de gestion;

ATTENDU que des avis ont été reçus;

Il est proposé par Mme Lise Lévesque et résolu d'adopter le document Critères d'inscription des élèves dans les écoles année scolaire 2016-2017, codifié sous le numéro E104-1-1.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

16-01-18-159 SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES CIRCUITS 34, 35, 37 ET 40 – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation réalisé auprès de toutes les entreprises de transport déjà sous contrat avec la Commission scolaire des Phares pour la desserte du secteur de la municipalité de Saint-Narcisse;

ATTENDU les résultats obtenus lors de l'ouverture des soumissions;

ATTENDU la recommandation de la direction des Services des ressources matérielles;

Il est proposé par M. Daniel Arsenault et résolu d'octroyer le contrat des services de transport scolaire pour les circuits 34, 35, 37 et 40 à la firme Autobus Dionne inc., pour la somme de 129 000,00 \$ qui correspond à la somme des montants de base des quatre circuits pour une année. Le contrat est assujéti à toutes les autres clauses administratives, techniques et financières du contrat déjà en vigueur avec ce transporteur et débutera le 25 janvier 2016.

16-01-18-160 PARTICIPATION AUX ACHATS REGROUPÉS DU CCSR – ACQUISITION DE POSTES INFORMATIQUES ET MONITEURS NEUFS SAR-130-2016

ATTENDU que le CCSR a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

ATTENDU que le CCSR est actuellement le plus important regroupement d'achats du réseau de l'éducation négociant des dossiers de nature technologique;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de réaliser un nouvel appel d'offres regroupé pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs dès janvier 2016 et que l'entente précédente prendra fin le 31 mars 2016;

ATTENDU que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de conclure un contrat à commande avec un ou plusieurs fabricants pour une durée initiale de douze (12) mois avec possibilité d'être renouvelé en tout ou en partie pour un maximum de vingt-quatre (24) mois additionnels;

ATTENDU que le CCSR a prévu, à l'intérieur de son appel d'offres, des clauses protégeant les organismes participants quant à leur engagement relatif à la quantité et au montant considérant que les décisions gouvernementales, en cours de contrat, pourraient faire fluctuer la participation à la hausse ou à la baisse;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de se prévaloir de l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement*, lequel prévoit que les commandes peuvent être attribuées à l'un ou l'autre des fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas, à la condition que cette règle d'adjudication soit autorisée préalablement par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements;

Il est proposé par Mme Marie-Claude Hamel et résolu d'autoriser la participation de la Commission scolaire des Phares au regroupement d'achats du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs pour un montant moyen de 225 000 \$ par année pour la durée du contrat.

Il est également résolu d'autoriser la règle d'adjudication prévue à l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement*.

16-01-18-161 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTES DES ÉTABLISSEMENTS 2014-2015, 2015-2016 ET 2016-2017 RÉAMENDÉ – POUR ADOPTION

ATTENDU les dispositions de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 par la résolution 14-01-13-165;

ATTENDU la modification apportée au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 par la résolution 14-04-28-285;

ATTENDU que l'ordre d'enseignement primaire n'a pas été précisé pour les écoles Saint-Jean, Langevin, du Mistral et Paul-Hubert, et ce,

bien que ces écoles aient offert et dispensé lesdits services d'enseignement pour l'ordre primaire;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 afin de préciser les ordres d'enseignement dispensés par ces écoles et d'émettre les actes d'établissement en découlant, et ce, en conformité avec les services effectivement dispensés;

ATTENDU les consultations effectuées;

Il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu d'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 réamendé et d'émettre l'acte d'établissement modifié pour l'année scolaire 2014-2015 pour les écoles Saint-Jean, Langevin, du Mistral et Paul-Hubert afin de tenir compte de ces modifications.

Ce document réamendé codifié sous le numéro A105 (13-01) est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

16-01-18-162 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTES DES ÉTABLISSEMENTS 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018 RÉAMENDÉ – POUR ADOPTION

ATTENDU les dispositions de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 par la résolution 15-01-26-195;

ATTENDU la modification apportée au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 par la résolution 15-06-08-365;

ATTENDU que l'ordre d'enseignement primaire n'a pas été précisé pour les écoles Saint-Jean, Langevin, du Mistral et Paul-Hubert, et ce, bien que ces écoles offrent et dispensent lesdits services d'enseignement pour l'ordre primaire;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 afin de préciser les ordres d'enseignement dispensés par ces écoles et d'émettre les actes d'établissement en découlant, et ce, en conformité avec les services effectivement dispensés;

ATTENDU les consultations effectuées;

Il est proposé par M. André Trahan et résolu d'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 réamendé et d'émettre l'acte d'établissement modifié pour l'année 2015-2016 pour les écoles Saint-Jean, Langevin, du Mistral et Paul-Hubert afin de tenir compte de ces modifications.

Ce document réamendé codifié sous le numéro A105 est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

16-01-18-163 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTES DES ÉTABLISSEMENTS 2016-2017, 2017-2018 ET 2018-2019 RÉAMENDÉ – POUR ADOPTION

ATTENDU l'obligation faite par la *Loi sur l'instruction publique*, article 211, d'établir à chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU les consultations effectuées et les analyses réalisées;

Il est proposé par Mme Lise Lévesque et résolu d'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements de la Commission scolaire 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 codifié sous le numéro A105;

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat pour consultation éventuelle.

16-01-18-164 COMPOSITION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT POUR 2015-2016 – MODIFICATION

ATTENDU la résolution 15-06-08-365 qui détermine le nombre de représentantes et de représentants dans les conseils d'établissement des écoles pour l'année scolaire 2015-2016 ;

ATTENDU l'impossibilité de combler certains postes dans les écoles Saint-Jean et Langevin ;

ATTENDU l'intérêt d'une autre catégorie de personnel d'agir comme représentant au sein du conseil d'établissement de ces écoles;

Attendu l'organisation scolaire de l'école de la Colombe pour 2015-2016 ;

Il est proposé par M. Mario Ross et résolu de modifier la composition des conseils d'établissement des écoles Saint-Jean, Langevin et de la Colombe pour 2015-2016 et de déterminer de la manière suivante le nombre de représentantes et de représentants au conseil d'établissement de ces écoles :

École Saint-Jean :

5 parents

5 enseignants

École Langevin :

5 parents

4 enseignants

1 membre du personnel de soutien

École de la Colombe :

2 parents

2 enseignants

Les modifications seront intégrées au document amendé «Composition des Conseils d'établissement 2015-2016», codifié sous le numéro C115-1, qui sera déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

16-01-18-165 CONDOLÉANCES

Il est proposé par Mme Marie-Claude Hamel et résolu d'adresser les plus sincères condoléances de la Commission scolaire des Phares aux membres de la famille de M. Mario Roy, concierge à l'école des Cheminots-de Saint-Rémi, à la suite de son décès survenu le 26 décembre 2015.

16-01-18-166 HUIS-CLOS

À 19 h 53, il est proposé par M. Daniel Arsenault et résolu de continuer la séance à huis clos.

16-01-18-167 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

À 19 h 58, il est proposé par Mme Lise Lévesque et résolu de siéger en séance publique.

16-01-18-168 NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE L'ÉCHO-DES-MONTAGNES

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale;

Il est proposé par M. André Trahan et résolu de nommer par intérim Mme Marie-Hélène Gagné au poste de directrice de l'école de l'Écho-des-Montagnes-Lavoie à compter du 18 janvier 2016 jusqu'au retour du titulaire du poste ou au plus tard le 30 juin 2016.

16-01-18-169 SECONDE PÉRIODE DE QUESTION RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune personne du public n'est présente à la séance extraordinaire du conseil des commissaires.

16-01-18-170 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 59, il est proposé par M. Daniel Arsenault et résolu de lever la séance.

 PRÉSIDENT

 SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Conseil des commissaires

Séance extraordinaire du 18 janvier 2016

INDEX DES RÉOLUTIONS

16-01-18-154	VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION
16-01-18-155	MOT DU PRÉSIDENT
16-01-18-156	PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
16-01-18-157	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
16-01-18-158	CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES, ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – POUR ADOPTION
16-01-18-159	SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES CIRCUITS 34, 35, 37 ET 40 – OCTROI DU CONTRAT
16-01-18-160	PARTICIPATION AUX ACHATS REGROUPÉS DU CCSR – ACQUISITION DE POSTES INFORMATIQUES ET MONITEURS NEUFS SAR-130-2016
16-01-18-161	PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTES DES ÉTABLISSEMENTS 2014-2015, 2015-2016 ET 2016-2017 RÉAMENDÉ – POUR ADOPTION
16-01-18-162	PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTES DES ÉTABLISSEMENTS 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018 RÉAMENDÉ – POUR ADOPTION
16-01-18-163	PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTES DES ÉTABLISSEMENTS 2016-2017, 2017-2018 ET 2018-2019 RÉAMENDÉ – POUR ADOPTION
16-01-18-164	COMPOSITION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT POUR 2015-2016 – MODIFICATION
16-01-18-165	CONDOLÉANCES
16-01-18-166	HUIS-CLOS
16-01-18-167	RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE
16-01-18-168	NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE L'ÉCHO-DES-MONTAGNES
16-01-18-169	SECONDE PÉRIODE DE QUESTION RÉSERVÉE AU PUBLIC
16-01-18-170	LEVÉE DE LA SÉANCE